

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE EPREUVE
DU CIRCUIT PRO SAILING TOUR**

EPISODE DE MARSEILLE DU PRO SAILING TOUR 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise le Pharo, 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération n° _____ du Bureau Métropolitain en date du 4 juin 2021,

Désignée sous le terme « **Métropole Aix-Marseille-Provence** » ou la « **Métropole** »,

D'une part,

Et

La société Upswing Prod, SAS au capital de 45 000 €, dont le siège social 44 Boulevard Magenta 7510 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro RCS Paris 833 453 624, représentée par Monsieur Mauriat Julien en sa qualité de Président dument habilité aux fins des présentes,

Désignée sous le terme de « **Upswing Prod** »,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit ;

Préambule

Pro Sailing Tour est un nouveau circuit de classe Ocean Fifty qui se déroulera du 19 mai au 7 août 2021 en France et en Espagne et fera escale dans le Vieux-Port à Marseille du 21 au 25 Juillet 2021. Ce nouveau circuit de multicoques de classe Ocean Fifty est organisé par la **société spécialisée en production événementielle et audiovisuelle** « Upswing Prod ».

La classe OCEAN FIFTY rassemble des multicoques de 15 mètres de long et de large, dotés de technologies performantes qui leur permettent de décoller à l'aide de foils et d'atteindre des vitesses records favorisant ainsi la compétition et le spectacle.

C'est aussi l'occasion de proposer au grand public, une **série documentaire** immersive intitulée simplement « Ocean Fifty », filmée au cœur de la vie des équipages. Elle sera matérialisée au travers

de cinq épisodes de **50 minutes** qui seront dédiés, non seulement au suivi de l'ensemble des équipages pendant la course, mais aussi aux villes hôtes et à leurs acteurs liés à la mer et au nautisme.

Le grand public pourra venir gratuitement profiter d'un village installé sur le quai d'honneur du Vieux-Port.

En perspective des JO 2024, cet événement est également un vecteur privilégié pour amener le public du territoire vers la mer et les régates.

Aussi, compte tenu des retombées d'un tel évènement pour le territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité s'associer à son organisation dans le cadre d'un partenariat avec la société organisatrice, la Société Upswing Prod.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Upswing Prod s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser le Pro Sailing Tour 2021 dans la rade de Marseille.

A ces fins, Upswing Prod s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Upswing Prod s'engage au travers du Pro Sailing Tour à être un vecteur de communication et de rayonnement international du territoire.

Upswing Prod s'engage à décliner également l'épisode de Marseille du Pro Sailing Tour à l'échelle métropolitaine :

Upswing Prod associera les clubs nautiques et plus largement les acteurs maritimes du territoire. De plus, avec leurs bateaux, les plaisanciers pourront assister gratuitement aux courses.

De son côté, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à apporter à Upswing Prod un appui logistique en matière de propreté, communication et mise à disposition du domaine public maritime.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification pour se terminer le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Les obligations réciproques des parties font l'objet d'un détail au sein des dispositions ci-après.

3.1. Engagements de Upswing Prod

3.1.1. Responsabilités de Upswing Prod

Les actions et engagements visés ci-dessous sont réalisés sous la responsabilité de Upswing Prod et ne peuvent être confiés pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Upswing Prod s'engage à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Tenir sa comptabilité conformément à la réglementation en vigueur,
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. Upswing Prod assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Métropole.
- Organiser une manifestation de manière éco-responsable.

3.1.2. Engagements en matière de communication

Upswing Prod s'engage à afficher la Métropole comme partenaire institutionnel du Pro Sailing Tour, en lui permettant aussi d'utiliser les photos et vidéos officielles, ainsi que le nom officiel de l'événement « Episode de Marseille du Pro Sailing Tour ».

Upswing Prod s'engage à concéder à la Métropole les éléments de visibilité suivants :

- Episode de Marseille de 50 min de la docu-série en 5 épisodes « Ocean Fifty » sur Canal+ en décembre 2021/janvier 2022, avec la mention « avec le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence »
- Accès à la banque d'images (photos et vidéos) de l'épisode de Marseille du Pro Sailing Tour pour utilisation dans la communication de la Métropole
- Un pavillon Métropole à quai sur chaque bateau (fournis par Upswing prod))
- Site internet Pro Sailing Tour et classe Ocean Fifty
- Logo Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des affiches/flyers de l'étape de Marseille et fond de podium
- Village organisation oriflammes à fournir par la Métropole
- Programme officiel (1 page pub et ½ interview)
- Organisation de la Conférence de presse le mercredi, sous la présidence des élus de Métropole Aix-Marseille-Provence
- Mise à disposition par l'organisateur de formats courts vidéos tous les soirs de l'événement pour utilisation sur les réseaux sociaux et site internet de la Métropole
- Diffusion du logo et de vidéos métropolitaines concernant la protection du littoral et la voile sur les écrans présents au niveau du village

Upswing Prod s'engage à faire valider par la Métropole les supports de communication où figurent le logo Aix-Marseille-Provence.

3.1.3. Engagements en matière de Relations Publiques

Upswing Prod s'engage à fournir à la Métropole :

- 10 Places vedettes/voiliers passagers par jour
- 10 accès « base de vie » par jour
- Des invitations sur les bateaux Ocean Fifty en course (samedi et dimanche)
- Permettre à un élu de la Métropole de remettre un prix à l'issue de l'étape

Upswing Prod s'engage aussi à organiser :

- Mercredi : temps de rencontres avec les équipages, présentation des bateaux et de la vie des marins – travail avec la filière de détection de la Fédération Française de Voile et les clubs de voile de la Métropole.
- Du Mercredi au Dimanche : animations « Développement durable » autour de la protection de la mer et de l'importance de la préservation des ressources en eau de la planète, en partenariat avec l'association Water Family, partenaire du Circuit – journées pédagogiques/ateliers.

3.1.3. Engagements en matière de sécurité et sûreté

Upswing Prod est responsable de la sécurité et de la sûreté sur l'ensemble des sites et des événements y compris sur les plans d'eau.

Upswing Prod prend en charge l'ensemble des aspects sécurité, gardiennage, agréments des bureaux de contrôle, commission de sécurité.

3.1.4 Engagements en matière d'éco-responsabilité

Upswing Prod, les teams et la classe OCEAN FIFTY ont une responsabilité sociétale d'entreprise forte, et agissent au maximum en économie circulaire en minimisant l'impact environnemental du circuit. Ils ne peuvent communiquer que sur les actions réelles. Le Pro Sailing Tour s'engage à signer la charte des 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'évènements du Ministère des Sports et de WWF.

Au-delà de la dimension sportive et compétitive, le Pro Sailing Tour, dans les limites des conditions sanitaires en 2021, est un événement populaire, attractif et à forte dimension sociale et environnementale. Cet événement est organisé en partenariat avec la Fédération Française de Voile, à laquelle Upswing Prod est affiliée en tant qu'établissement national, et des partenariats locaux avec le monde associatif et éducatif seront mis en place autour des questions de RSE, de protection de la mer et des ressources en eau avec les principaux acteurs du territoire de la Métropole.

Un partenariat national avec l'association **Water Family** a également été réalisé et, sur chaque épisode, une journée pédagogique sera organisée (le mercredi, la veille des compétitions), entièrement dédiée aux enfants et aux jeunes des centres sociaux et clubs de sport afin de leur faire vivre en immersion totale la vie des marins, skippers et équipages de ces trimarans taillés pour la course au large (7 équipages et 35 marins) tout en les sensibilisant, avec des outils pédagogiques adaptés, réalisés pour l'occasion, à la protection de la mer et des ressources en eau.

Par ailleurs, il sera mis en place des poubelles de tri sélectif placées à la sortie des pontons en partenariat avec la Métropole. L'utilisation de gobelets réutilisables sera mise en place pour le bar et dans la mesure de ses possibilités l'abandon de tous couverts en plastique jetables. Des fontaines à eau remplaceront les bouteilles de plastique et l'ensemble de l'organisation et des équipages sera équipé de gourdes individuelles.

3.2. Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant que partenaire institutionnel, s'engage à la facilitation de la réalisation de l'événement « Episode de Marseille du Pro Sailing Tour » dans le cadre de ses compétences. La valorisation de l'ensemble de ces engagements s'élève à **86 378,69 € TTC**

Ce montant prend en compte les moyens logistiques suivants :

3.2.1 Engagements en matière de déchets

- Mise à disposition de **4** bacs de tri jaunes Bi-Flux ;
- Mise à disposition de **4** bacs d'ordures ménagères ;
- Mise à disposition de **2 cartons de 200 sacs de 110l** ;
- La collecte sélective des déchets et des ordures ménagères résiduelles sur le site du **21 au 25 Juillet 2021** (Quai d'honneur - Vieux-Port);
- Nettoyage renforcé par cantonniers **du 21 au 25 Juillet 2021** (Quai d'honneur – Vieux-Port).
- La valorisation de cette mise à disposition a été évaluée par les services de la Propreté Urbaine à **17 384,98 € TTC**.

3.2.2 Engagements en matière d'occupation du domaine public maritime

La Métropole s'engage à mettre à disposition 7 postes à flots au Vieux-Port du 19 au 27 Juillet 2021 ainsi que du terre-plein d'une superficie de 1300m² (quais attenants dans le périmètre du domaine public maritime) du 19/07 au 27/07/2021.

La valorisation de cette mise à disposition a été évaluée à **54 993,71 € TTC**

3.2.3 Engagements en matière de communication

- Mise à disposition de panneaux digitaux pour affiche ou boucle vidéo, avec marie-louise de la Métropole, du 10/07 au 25/07/2021
- Relai sur les réseaux sociaux métropolitains en amont et pendant la manifestation

La valorisation de la mise à disposition de cet affichage a été évaluée par les services à **14 000€ TTC**.

3.2.4 Engagements en matière de presse

- Relai du communiqué de presse à nos partenaires

ARTICLE 4 – CONTRÔLE –ÉVALUATION

Upswing Prod s'engage à transmettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence le bilan de la manifestation Pro Sailing Tour, en intégrant le rôle de la Métropole dans l'organisation de celle-ci. Retour quantitatif et qualitatif de l'étape (partenariat, dossier de presse, et retombées médias,).

Upswing Prod s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la réalisation de ses engagements sous réserve que lesdits contrôles n'affectent pas la bonne préparation et organisation du Pro Sailing Tour. La Métropole Aix-Marseille-Provence, pourra demander à **Upswing Prod** de réaliser des réunions de suivi.

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par **Upswing Prod** et précisés dans la présente convention, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être organisée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, au plus tard deux mois après la fin du **Pro Sailing Tour**.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie 30 jours après une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception restée infructueuse.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement de **Upswing Prod** à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Marseille, le

En 3 exemplaires originaux,

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Pour **Upswing Prod**

Par délégation

Le Vice-Président

Le Président

David GALTIER

Julien MAURIAT